

**Séance du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville le 7 avril 2014 à 20h00.**

**PRÉSENTS :**        **Bruno Guilbault, conseiller**  
                          **Mario Godbout, conseiller**  
                          **Lucie Racine, conseillère**  
                          **Lawrence Cassista, conseiller**  
                          **Jean-François Labranche, conseiller**

**ABSENTE :**         **Marie-Claude Bourbeau, conseillère**

**Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.**  
**Monsieur Roger Carrier assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.**

**PUBLIC : DEUX**

**RÉS.NO.2014-04-315**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2014**

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«De procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 7 avril 2014 du Conseil municipal. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 20h avec l'ordre du jour».

**RÉS.NO.2014-04-316**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2014**

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 7 avril 2014 soit adopté tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, Roger Carrier. »

**RÉS.NO.2014-04-317**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MARS 2014**

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte le procès-verbal du 3 mars 2014 tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier ».

**RÉS.NO.2014-04-318**

**ACCEPTER LE DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2013 DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim reçoit une copie du rapport financier pour la Municipalité de l'Auditeure indépendante, madame Manon Dumont, CPA, pour le Groupe Mallette, pour l'année terminée le 31 décembre 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accepte le dépôt des états financiers du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier, de même que le rapport de l'Auditeure indépendante, madame Manon Dumont, CPA, relativement aux états financiers de la Municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013;

QUE le rapport financier 2013 consolidé fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long récépissé. »

**RÉS.NO.2014-04-319**

**DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDEFP POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE – CONDUITE D'AMENÉE**

Attendu que la Municipalité de Saint-Joachim entend procéder à la réfection de la conduite d'amenée principale et qu'un certificat du MDDEFP est requis pour ce faire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim autorise, par copie certifiée conforme par le directeur général de la présente résolution, la firme CIMA+, à soumettre la demande du certificat d'autorisation de l'environnement conformément aux articles 32 et suivants au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour le dossier mentionné ci-haut en préambule;

QUE soit mandaté la firme CIMA+ afin de fournir, à la fin des travaux de réfection des infrastructures d'eau potable, une attestation de conformité des travaux au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;

QUE soit émis, sur demande, un chèque au montant de 548\$ fait à l'ordre du ministre des Finances et de l'Économie pour les frais reliés à l'analyse de ce dossier;

QUE les sommes nécessaires, soit un montant de 548\$, seront prises à même les surplus accumulés;

QUE lorsque le règlement d'emprunt autorisant les travaux de réfection dans le cadre du plan d'intervention aura été approuvé et suivant la stratégie québécoise d'économie d'eau potable, ces montants serviront à renflouer les surplus accumulés ».

#### DÉPÔT

#### **DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION TENUE LE 17 MARS 2014**

Suite à un avis public donné le 4 mars dernier, le conseil a tenu une assemblée de consultation publique. Les règlements numéros 368-2014 et 369-2014 ont été présentés par monsieur Marc Dubeau, maire, aux citoyens présents.

Le compte-rendu de cette réunion de consultation tenue le 17 mars 2014 à 20h00 est déposé au conseil du 7 avril.

#### **RÉS.NO.2014-04-320**

#### **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #368-2014**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a tenu une assemblée publique de consultation le 17 mars à 20h00 pour expliquer l'objet du présent règlement;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal adopte, sans modification, le second projet de règlement #368-2014, modifiant le règlement de lotissement #236-95 afin de réduire les normes de lotissement à l'intérieur du périmètre urbain pour les lots desservis, ajouter des normes concernant les terrains extérieurs courbe et modifier la largeur minimale d'une voie d'accès. Ledit règlement faisant partie de la présente comme si au long reproduit ».

#### **RÉS.NO.2014-04-321**

#### **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE #369-2014**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a tenu une assemblée publique de consultation le 17 mars à 20h00 pour expliquer l'objet du présent règlement;

En conséquence,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte, avec modification, le second projet de règlement #369-2014, modifiant le règlement de zonage #235-95 afin d'inclure des dispositions relatives aux projets d'ensemble, modifier la grille des spécifications concernant les groupes d'usages, les usages spécifiquement autorisés et la somme des marges latérales pour la zone 41-h. Ledit règlement faisant partie de la présente comme si au long reproduit ».

#### **RÉS.NO.2014-04-322**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT # 367-2014 PORTANT SUR LA VENTE DE NOURRI- TURE SUR LE DOMAINE PUBLIC « CUISINE DE RUE »**

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné lors de la séance du 3 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le présent règlement portant le numéro 367-2014 soit et est adopté;

QUE ce règlement a comme titre : « Règlement #367-2014 portant sur la vente de nourriture sur le domaine public, communément appelé « cuisine de rue ».

**RÉS.NO.2014-04-323**

**CAMP D'ÉTÉ 2014 : DÉTERMINER L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE AUX PARENTS POUR L'INSCRIPTION DES ENFANTS**

ATTENDU QUE les parents nous ont fait part l'an dernier de leur appréciation aux activités offertes dans les camps de jour et la semaine de relâche;

ATTENDU QU'il y a quelques familles qui comptent deux enfants et plus dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« Que la Municipalité versera une contribution représentant environ 54% des frais d'inscription pour le premier enfant, à la semaine ou pour les six (6) premières semaines;

Que la contribution pour le deuxième enfant sera réduite de 10%;

Que la contribution pour le troisième enfant et les suivants sera réduite de 25%;

Que les services de garde seront disponibles mais ne seront pas subventionnés;

Que le tableau ci-dessus résume les contributions de la municipalité et celle des parents et que c'est ce dernier qui sera pris en considération pour le calcul de la contribution parentale :

Nombre de semaines	1 <sup>er</sup> enfant : Municipalité/ parent	2 <sup>e</sup> enfant Municipalité/ parent	3 <sup>e</sup> enfant Municipalité/ parent	Tarification 2014
<b>Camp d'été enfant</b>		Réduction de 10%	Réduction de 25%	
-pour 1 se- maine par enfant	74.00\$ 63.00\$	81.40\$ 55.60\$	92.50\$ 44.50\$	137,00\$
<b>Camp « ADO »</b>				
Pour l'été	567.00\$ 567.00\$	567.00\$ 567.00\$	567.00\$ 567.00\$	1134.00\$
Par semaine	95\$ 94\$	95\$ 94\$	95\$ 94\$	189.00\$
<b>Service de garde</b>	parent	parent	parent	
-à la semaine	15.00\$	15.00\$	15.00\$	15,00\$

Que cette dépense est prévue au présent budget d'opération ».

**RÉS.NO.2014-04-324**

**TARIFICATION POUR LE CAMP D'ÉTÉ 2014 – ENTENTE AVEC LA VILLE DE BEAUPRÉ**

ATTENDU QU'il existe une entente intermunicipale concernant un camp d'été et un camp « ADO » communs entre la Ville de Beaufort, la Municipalité de Saint-Joachim et la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps;

ATTENDU QUE les jeunes de Saint-Joachim apprécient ce genre de « camp » car ils se retrouvent avec un plus grand nombre de jeunes du même âge et les activités sont plus diversifiées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la Municipalité de Saint-Joachim tiendra son camp d'été et son camp d'ADO «2014» à Beaupré et que le coût pour une inscription par enfant au camp choisi sera réparti comme suit :

Nombre de semaines	Tarification 2014
<b>Camp d'été enfant</b>	
➤ pour 1 semaine par enfant	137,00\$
<b>-Camp « ADO »</b>	
➤ Par semaine	189,00\$
<b>Service de garde</b>	
➤ à la semaine	15,00\$

QUE copie de cette résolution soit acheminée à la Ville de Beaupré et à la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps, municipalités participantes à l'entente ».

**RÉS.NO.2014-04-325**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #360-2013 RELATIF AUX INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE**

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné lors de la séance du 4 mars 2013;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a planifié dans son programme triennal la réfection de la conduite d'amenée principale d'eau potable pour remplacer celle existante compte tenu de sa vétusté;

ATTENDU QUE ces travaux sont admissibles au programme de la TECQ;

ATTENDU QUE LA Municipalité désire également procéder à la mise aux normes pour les installations du puits de la Mische;

ATTENDU QUE ces montants serviront au raccordement du nouveau puits au réservoir actuel;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte le règlement d'emprunt # 360-2013 intitulé : « Règlement numéro 360- 2013 décrétant des travaux municipaux pour la réfection de la conduite d'amenée principale d'eau potable, de la mise à niveau du puits de la Mische, ainsi que des travaux de voirie relatifs à ces infrastructures » et un emprunt de 530 000\$. Ledit règlement faisant partie de la présente comme si au long reproduit ».

**RÉS.NO.2014-04-326**

**AUTORISER UNE ACTIVITÉ SCOLAIRE LE 8 MAI DANS NOS RUES**

ATTENDU QUE l'école primaire *La Pionnière* organise une activité scolaire le 8 mai dans nos rues dans le cadre du défi *Pierre Lavoie*;

ATTENDU QUE cette activité regroupera environ 300 enfants;

ATTENDU QUE sera tenu 3 mini-marathons de 1, 2 et 3 kilomètres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«QUE le Conseil municipal autorise cette activité scolaire dans nos rues le 8 mai prochain;

QUE soit fourni gracieusement le matériel de voirie qui sera installé par les organisateurs pour sécuriser le circuit (rues du Trait Carré, Dubeau et de l'Église);

QUE le personnel de l'école devra fournir le personnel pour l'encadrement de cet événement et aviser les autorités (SQ et SSI) de la tenue de cette activité ».

**RÉS.NO.2014-04-327**

**APPROUVER L'OFFRE DE CESSION DES SERVITUDES DE GRÉ À GRÉ DES ENTREPRISES L.T.**

ATTENDU QUE les représentants de la Municipalité ont négocié de gré à gré l'acquisition des servitudes des Entreprises L.T. où sont situées nos sources d'approvisionnement en eau potable et la future conduite d'amenée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la Municipalité de Saint-Joachim accepte l'offre de cession des servitudes des entreprises L.T., telle que proposée par son président, monsieur Pierre Lagacé, pour la somme nominale de (1.00\$) un dollar;

QUE soient autorisés le maire, monsieur Marc Dubeau et le directeur général, monsieur Roger Carrier, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat d'acquisition des dites servitudes, telles que décrites par monsieur Denis Vaillancourt, arpenteur-géomètre, le tout conformément aux autorisations reçues de la CPTAQ le 18 novembre 2013 dans le dossier 403824;

QUE soit mandaté Me Alain Bourget, notaire pour rédiger l'acte et procéder à l'enregistrement du contrat de cession des servitudes;

QUE ladite offre de cession datée du 7 avril 2014 fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long récitée. »

**RÉS.NO.2014-04-328**

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS**

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 7 avril 2014 pour les chèques numéros : C1400111 à C1400168, M0000080 à M 0000084 pour un montant de 106 230.69\$. Ladite liste des comptes fait partie des présentes comme si au long reproduite ».

**RÉS.NO.2014-04-329**

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA C.S.D.P.S. D'INSTALLER UNE PRISE POUR UNE GÉNÉRATRICE**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté son plan des mesures d'urgence le 20 août 2012 en matière de sécurité civile;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution # 2013-10-204 le 1<sup>er</sup> octobre 2013 pour permettre l'utilisation mutuelle de locaux avec la CSDPS;

ATTENDU QUE la Municipalité a identifié l'école « La Pionnière » comme étant un endroit susceptible de recevoir de l'hébergement d'urgence en cas de catastrophe climatique ou d'évacuation par mesure de sécurité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim demande à la Commission Scolaire des Premières-Seigneuries, l'autorisation de faire installer sur le panneau électrique de l'école, une prise pour permettre le raccordement d'une génératrice en cas d'urgence;

QUE suite à cette autorisation, la Municipalité mandatera un maître électricien pour procéder à ces modifications aux frais de la Municipalité de Saint-Joachim;

QUE lesdits travaux seront faits dans les règles de l'art et qu'un boîtier extérieur sera cadenassé afin d'éviter des actes de vandalisme à la prise extérieure de la génératrice. »

**RÉS.NO.2014-04-330**

**VILLE DE QUÉBEC : RENOUELEMENT DE L'ENTENTE POUR LE LET**

ATTENDU QUE l'entente concernant la compensation relative à l'exploitation d'un lieu d'enfouissement technique est arrivée à échéance le 31 décembre dernier;

ATTENDU QUE des négociations ont eu lieu entre nos deux municipalités pour le renouvellement de cette entente;

ATTENDU QUE la prochaine entente aura une durée de 25 ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la Municipalité de Saint-Joachim accepte l'entente intervenue entre les parties pour le renouvellement de cette entente de 25 ans pour l'exploitation d'un lieu d'enfouissement technique sur notre territoire;

QUE soient autorisés le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Joachim ladite entente concernant l'exploitation du LET de la ville de Québec;

QUE cette entente fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long récitée. »

**RÉS.NO.2014-04-331**

**AUTORISER L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ (SCIE MÉCANIQUE)**

ATTENDU QUE la Municipalité fait partie d'une mutuelle en santé et sécurité au travail;

ATTENDU QU'il y a lieu d'acheter de l'équipement de sécurité pour nos employés aux travaux publics afin de prévenir les accidents causés par les scies mécanique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la Municipalité autorise l'achat de bottes, de visières, de casque antibruit et de jambières protectrices chez « Sécurité Côte-de-Beaupré »;

Que les montants requis soient pris à même le budget d'opération courante. »

**RÉS.NO.2014-04-332**

**ACCORDER LA PERMANENCE À MONSIEUR ANDRÉ GAUTHIER À TITRE D'ASSISTANT-CONTREMAÎTRE**

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Gauthier a été embauché le 7 octobre 2013 comme assistant-contremaître;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gauthier devait être évalué au cours de sa période de probation pour confirmer ou non son embauche permanente;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et le contremaître ont procédé à cette évaluation le 26 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a fait part au conseil des résultats de cette évaluation;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation accordée à monsieur Gauthier a été concluante;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général recommande au conseil d'accorder la permanence pour ce poste à monsieur André Gauthier;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal approuve la recommandation du directeur général d'accorder la permanence à monsieur André Gauthier pour le poste qu'il occupe à titre d'assistant-contremaître de la Municipalité de Saint-Joachim ».

**RÉS.NO.2014-04-333**

**AUTORISER L'ACHAT D'UN QUATUOR DE GOLF POUR LE TOURNOI DU FESTIVAL DE L'OIE**

ATTENDU QUE le Festival de l'Oie des Neiges organise un tournoi de golf le 30 mai 2013 au Club de Golf Le Saint-Ferréol;

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil autorise l'achat d'un quatuor au montant de 480\$ pour aider au financement de l'organisme, ainsi qu'un billet supplémentaire pour monsieur le maire qui sera sur le quatuor d'honneur;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

**RÉS.NO.2014-04-334**

**AUTORISER L'AIDE FINANCIÈRE VERSÉE AU CLUB SOCIAL DE TROISIÈME ÂGE**

ATTENDU QUE le « Club du 3<sup>ième</sup> âge de St-Joachim » organise des activités communautaires tout au long de l'année au bénéfice de notre population retraitée;

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim octroie une subvention de 150\$ pour l'année 2014 à l'organisme le « Club du 3<sup>ième</sup> âge de St-Joachim » afin de les aider à offrir à leurs membres des activités intéressantes et diversifiées ;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

**RÉS.NO.2014-04-335**

**ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE AU SERVICE DE GARDE**

ATTENDU QUE le Service de Garde de l'Enfance-des Beaux-Prés et de de la Pionnière organise une activité pour les enfants de la garderie « Frimousse de l'Éveil »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise une contribution de 50\$ pour permettre la réalisation d'une activité gratuite pour les enfants de la garderie;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

**RÉS.NO.2014-04-336**

**FÊTE DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim désire participer à la Grande fête de la Côte-de-Beaupré le 11 mai prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal achète 10 cartes de déjeuner au coût de 12\$ l'unité pour la participation à cet événement ».

**RÉS.NO.2014-04-337**

**SOCIÉTÉ HYDRO-CANYON SAINT-JOACHIM – ACCEPTÉ LA CESSION DES ACTIONS DE LA MRC À LA MUNICIPALITÉ**

**CONVENTION DE VENTE D'ACTIONS À INTERVENIR ENTRE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de Comté de la Côte-de-Beaupré demande que soit transférée à la Municipalité de Saint-Joachim ses actions dans la Société Hydro-Canyon Saint-Joachim dans sa résolution adoptée le 5 mars 2014 sous le numéro 2014-03-42;

ATTENDU qu'aux termes des résolutions n<sup>os</sup> 2009-01-21 et 2009-10-211 adoptées par les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Joachim (la « Municipalité »), le 19 janvier et 19 octobre 2009, les membres du Conseil de la Municipalité ont autorisé la réalisation du projet de centrale hydroélectrique dans sa municipalité sur la rivière Sainte-Anne du Nord (Hydro-Canyon) (le « Projet »);

ATTENDU qu'afin de réaliser le Projet, la Société Hydro-Canyon Saint-Joachim Inc. a été constituée par certificat de constitution et statuts constitutifs en date du 5 janvier 2010

(la « Société »);

ATTENDU que la Municipalité Régionale de Comté de la Côte-de-Beaupré (la « MRC ») est actionnaire de la Société et détient un total de 179 actions catégorie A du capital de la Société (les « Actions »);

ATTENDU qu'aux termes de la résolution n° 2010-01-05 les membres du Conseil de la Municipalité ont autorisé la signature d'une convention unanime des actionnaires de la Société (la « Convention unanime »);

ATTENDU que la MRC souhaite se retirer du Projet et vendre la totalité de ses Actions en faveur de la Municipalité, le tout, en conformité avec les modalités de la Convention unanime;

ATTENDU les membres du Conseil de la Municipalité ont pris connaissance d'un projet de convention de vente d'actions à intervenir entre la MRC et la Municipalité en vertu de laquelle la Municipalité achèterait de la MRC les Actions, au prix total de [179] \$, le tout selon les termes et sous réserve des conditions stipulées audit projet de convention de vente d'actions (la « Convention »);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE l'achat par la Municipalité des Actions au prix total de [179] \$, le tout selon les termes et sous réserve des conditions stipulées à la Convention, soit et est, par les présentes, autorisé et approuvé;

QUE la Convention, en les forme et teneur du projet soumis aux membres du Conseil de la Municipalité et examiné par eux, soit et est, par la présente, approuvée;

QUE Marc Dubeau, maire de la Municipalité et Roger Carrier, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité, aient et ont, par la présente, l'autorisation et les instructions, pour le compte et au nom de la Municipalité, de signer et remettre la Convention et de consentir à tous les termes, conditions et stipulations y contenus et énoncés, d'y faire toutes additions et modifications qu'ils pourront juger, à leur entière discrétion, convenables et opportunes et de signer et remettre tous les autres actes, documents ou écrits et de faire et poser ou faire faire et poser tous les autres actes, choses ou démarches qu'ils pourront, à leur entière discrétion, juger nécessaires, avantageux, utiles ou opportuns aux fins de donner plein effet aux termes de la présente résolution et à la Convention, leur signature à la Convention et à tout autre titre, document ou écrit devant suffire pour lier la Municipalité».

## **RÉS.NO.2014-04-338**

### **MATÉRIEL DE BASEBALL MINEUR**

Considérant qu'en 2010 et 2011, les directeurs de loisirs de la Côte-de-Beaupré ont tout tenté pour maintenir des activités de baseball mineur de qualité adéquate pour les enfants;

Considérant qu'il n'y a plus de baseball sur la Côte-de-Beaupré depuis l'été 2011;

Considérant que le matériel de baseball a été acheté au fil des ans par l'ensemble des municipalités de la Côte-de-Beaupré, au prorata annuel du nombre de joueurs inscrits;

Considérant que l'ensemble du matériel de baseball est entreposé à Boischatel et n'a pas été utilisé depuis l'été 2011;

Considérant que les jeunes de la Côte-de-Beaupré qui désirent s'inscrire à l'activité baseball mineur doivent le faire auprès de Baseball Beauport;

Considérant c'est l'Arrondissement qui paie pour les équipements de baseball de Baseball Beauport et qu'il paie actuellement plus cher annuellement depuis que les jeunes de la Côte-de-Beaupré sont présents avec Baseball Beauport;

Considérant que nos jeunes continueront de s'inscrire auprès de Baseball Beauport pour encore plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine



ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« Que suite à la recommandation de l'ensemble des directeurs des loisirs de la Côte-de-Beaupré, que soit offert gratuitement le matériel de Baseball mineur de la Côte-de-Beaupré à l'Arrondissement Beauport, à la condition que l'ensemble du matériel soit remis en entier à Baseball Beauport.»

**AVIS**

**AUTORISER LA VENTE DU CAMION FORD 1990**

La Municipalité n'a reçu aucune offre d'achat pour le camion FORD, suite à l'avis public qui a été affiché en mars.

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DU « RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE » 2013**

Dépôt du « Rapport annuel de la gestion de l'eau potable » 2013 par le Directeur général aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim.

Le dépôt est à nouveau reporté en mai.

**RÉS.NO.2014-04-339**

**AUTORISER L'INSTALLATION PAR MARC TREMBLAY D'UNE PRISE POUR LA GÉNÉRATRICE À L'ÉCOLE**

ATTENDU QUE la Municipalité désire installer une prise pour une génératrice à l'école « La Pionnière » dans le cadre du plan d'évacuation des mesures d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit acceptée la soumission de Marc Tremblay datée du 21 mars 2014 au montant de 2 975\$, plus les taxes, pour fournir et installer un interrupteur de 100 ampères et faire les modifications des circuits au panneau électrique pour la génératrice et une prise extérieure avec un boîtier sécuritaire pour éviter les actes de vandalisme ».

**RÉS.NO.2014-04-340**

**RÉSOLUTION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CSST POUR LA PARTICIPATION À UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION**

ATTENDU QUE la Municipalité fait partie de la mutuelle MEDIAL pour la santé et sécurité au travail de ses employés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE les membres du conseil municipal en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération Québécoise des Municipalités soit autorisée à signer cette entente pour et au nom de la municipalité de la Paroisse de St-Joachim ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la municipalité ».

**RÉS.NO.2014-04-341**

**OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN PAYSAGER**

ATTENDU QUE la municipalité désire embellir et entretenir les endroits publics de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«QUE le Conseil municipal autorise la signature par« la directrice générale adjointe d'un contrat de service pour les aménagements paysagers de la municipalité, tel que décrit dans la soumission de « Paysagiste - Les Jardins d'Olivier » datée du 24 mars 2014, au montant de 2 639.09\$, taxes incluses;

QUE cette dépense soit payée à même le budget courant ».

**RÉS.NO.2014-04-342**

**LEVÉE DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2014**

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De lever la séance du Conseil municipal du 7 avril 2014 à 20h36».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

---

Marc Dubeau, maire

---

Marc Dubeau, maire

---

Roger Carrier, directeur général  
et secrétaire-trésorier